



**Blainville**

*tu m'inspires!*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
*Pour diffusion immédiate (no 2010-105)*

Fête du Travail

Deuxième « week-end bon débarras »



**Blainville, le 24 août 2010** – En mai dernier, la Ville de Blainville a adopté un nouveau règlement concernant les ventes de garage et les bazars sur son territoire. La nouvelle réglementation (1442) s’inspire largement du passé, mais vient créer les « week-ends bon débarras », deux autres ventes de garage qui se tiennent annuellement : au mois de mai, lors de la fin de semaine de la fête des Patriotes et en septembre, pendant la fin de semaine de la fête du Travail.

Pour ces deux « week-ends bon débarras », les permis requis sont émis sans frais et aucun affichage n’est autorisé. Les résidences participantes peuvent toutefois bénéficier de l’effort publicitaire particulier mis en place par la municipalité, notamment le rappel de ces fins de semaine dans les publications municipales, pour ce qui est de l’affichage public général, et la diffusion des adresses de toutes les résidences participantes sur le site Internet de la Ville. Pour ce deuxième « week-end bon débarras » qui se tiendra du 3 au 6 septembre, les Blainvilloises et Blainvillois désirant y voir figurer leur adresse devront s’inscrire avant le 31 août prochain.

« Si c'est un bon geste pour favoriser la tenue des ventes de garage à des moments précis dans l'année, on peut également penser que cette initiative a une saveur de développement durable », a indiqué le maire François Cantin. « C'est aussi comme si on venait dire que consommer moins et penser "passez au suivant", c'est un excellent choix en matière de développement durable. »

En allant de l'avant avec une initiative permettant une économie de 30 \$ en frais de permis, la Ville de Blainville espère accroître la participation des ménages blainvillois lors des deux fins de semaine qui étaient déjà, statistiquement, les plus recherchées pour la tenue des ventes de garage. À cet effet, 165 citoyens se sont inscrits au premier « week-end bon débarras ». Cette année, il est également possible d'obtenir son autorisation en faisant une demande de permis en ligne via le site Internet de la Ville, au [www.ville.blainville.qc.ca](http://www.ville.blainville.qc.ca). Annuellement, la Ville délivre quelque 250 permis pour de telles activités. Enfin, pour connaître l'intérêt suscité par cette initiative et savoir comment la peaufiner au besoin, la Ville de Blainville analysera les résultats 2010 afin de formuler des recommandations pour l'avenir.

- 30 -

Source :                      Service des communications  
450 434-5211